



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-181-AGDC

Nomenclature : 1.4.3. Commande publique – autres types de contrat - services

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET
DES CÔTEAUX DE PRAYSSAS POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN CHEMINEMENT
DE COMMUNICATION AU NIVEAU DE LA STATION BIOGNV DE DAMAZAN

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège
du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-
Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-
Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET
Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry,
GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève,
LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU
Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric,
SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René,
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à
PINASSEAU Jean,

Etaient excusés :

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS
Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN
Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas,
RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de création d'un cheminement piéton de communication, le long de la station BioGNV située à Damazan, informant sur la mobilité durable, la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, grâce à l'implantation de panneaux informatifs.

Le cheminement pourrait notamment être emprunté par les utilisateurs de la station durant la charge des véhicules ou après.

Le montant prévisionnel des travaux, portés par TE 47, est fixé à 41 000 HT.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, sollicitée par TE 47, accepterait de participer à la réalisation de cet ouvrage à hauteur de 25 % sur la base de cette estimation.

Une convention doit être établie entre les parties pour fixer les modalités de réalisation et de financement de ce cheminement.

De plus, une servitude doit être consentie par le propriétaire du terrain, la société BioGNV du Confluent, pour implanter ce cheminement et les panneaux informatifs.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve le projet de convention avec la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour l'aménagement paysager d'un cheminement communication au niveau de la station bioGNV de Damazan ;
- approuve la convention de servitude avec la société BioGNV du Confluent, pour l'implantation du cheminement et des panneaux informatifs ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Oui, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de convention avec la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour l'aménagement paysager d'un cheminement communication au niveau de la station bioGNV de Damazan ;
- **APPROUVE** la convention de servitude avec la société BioGNV du Confluent, pour l'implantation du cheminement et des panneaux informatifs ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

**Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,**

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE PRÉSIDENT,

Jean-Jacques CAMINADE

Jean-Marc CAUSSE